

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL n°3
SEANCE DU 08 AVRIL 2024**

Le 08 avril deux mille vingt-quatre, à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

- Conseillers en exercice : 15

- Présents : 11

- Absents: 4

- Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 21 mars 2024

Etaient présents :

BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, BOUCLIER Sandra, WOLF Denis, MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, DARD Annelise, VIRET Sidonie, LAVERRIERE Jérémy, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe

Etaient absents ou excusés : L'HUILLIER Benoît, FIGUEIREDO Céline, LAMOT Anthony, HERLEDDER Thomas

Procurations : L'HUILLIER Benoît à BOUCLIER Sandra, FIGUEIREDO Céline à DARD Annelise, LAMOT Anthony à BRAND Xavier

Secrétaire de séance : Annelise DARD

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la précédente réunion appelle des remarques, il est validé à l'unanimité puis signé par le Maire et le secrétaire de séance et ensuite affiché.

DARD Annelise est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

- Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales
- Affectation du résultat 2023
- Approbation du budget primitif 2024
- Dossier demande de subvention au titre des amendes de police 2024
- Dossier demande de subvention CDAS 2024

COMMISSIONS

DIVERS

DELIBERATIONS

DELIBERATION 20240301 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Vu l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020,

Monsieur le Maire explique que :

- concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, la part départementale est transférée aux communes à partir de 2021.

- à compter de 2023, les communes votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ce taux avait été figé de 2020 à 2022.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 1% les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2024, comme suit :

TAXE	TAUX 2024
Taxe d'habitation	7.14%

Taxe sur le Foncier Bâti	12.03%(ancienne part départementale) +5.10% (part communale) = 17.13%
Taxe sur le Foncier non bâti	26.48%

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****ADOPTÉ** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.**Adoptée à 13 voix pour et 1 contre.**

Acte certifié exécutoire le : 11/04/2024

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 10/04/2024 Et de son affichage le : 11/04/2024

DELIBERATION 20240302 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu les résultats 2023 de la Commune de VOVRAY-en-BORNES faisant apparaître :

- Résultat de l'exercice 2023	79 204.86 euros
- Résultats antérieurs reportés	406 472.73 euros
- SOIT UN RESULTAT TOTAL DE	485 677.59 euros
- Un déficit d'investissement de	- 74 908.01 euros
Vu les besoins en investissement :	- 285 805.86 euros
- Reste à réaliser en dépenses	615 805.86 euros
- Reste à réaliser en recettes	330 000.00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'affecter ces résultats de la manière suivante :

<u>au compte 1068</u> "Excédent de fonctionnement capitalisé"	144 819.70 euros
<u>au compte 002</u> "Résultat de fonctionnement reporté" :	199 871.73 euros
<u>au compte 001</u> « Résultat d'investissement reporté » :	140 986.16 euros

Adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire le : 11/04/2024

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 11/04/2024 Et de son affichage le : 11/04/2024

Avant de passer au vote du budget, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions :

ORGANISME	MONTANT 2024
A.D.M.R.	1100
SSIAD	300
Stop Alcool	100
Coopérative scolaire Vovray	1300
Soutien banque alimentaire	150
foyer ski de fond	100
Souvenir français	200
Club des Bornains	100
Graines de Favies	6693
Anim'age	200
Restaurant du cœur	150
Jeunes sapeurs pompiers	100
Louveterie	100
Asbc ski club Menthonnex	150
Jardin de Haute-Savoie	100
Divers	1 157.00
BUDGET	12 000.00

L'entreprise Enigmani sollicite à nouveau la commune pour l'organisation d'une chasse au trésor, ils demandent une participation de 600€ pour permettre un coût de 5€ par participant. Les élus étaient d'accord pour participer la première fois, ils sont favorables à l'organisation de cet événement et mettront du matériel à disposition si nécessaire mais ne participeront pas financièrement.

La subvention pour la prévention routière sert à financer l'intervention de l'association auprès de l'école, elle sera versée si l'association intervient.

DELIBERATION 20240303 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Budget primitif tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses <i>(dont excédents antérieurs reportés)</i>	737 905.73 €	1 737 095.63 €
Recettes <i>(dont excédents antérieurs reportés)</i>	737 905.73 €	1 737 905.63 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser des virements entre chapitres (hors chapitre 12) des sections fonctionnement et investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, les mouvements ne devant pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

- **DEMANDE** à Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Acte certifié exécutoire le : 11/04/2024

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 11/04/2024 Et de son affichage le : 11/04/2024

DELIBERATION 20240304 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2024

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental pour l'aménagement d'un trottoir route du chef-lieu afin de rallier les habitations impasse des Genièvres au chef-lieu du village afin de sécuriser les piétons.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 40 000.00 € HT soit 48 000.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental 74.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire le : 11/04/2024

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 11/04/2024 Et de son affichage le : 11/04/2024

DELIBERATION 20240305 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE 2024 (CDAS)

Suite à la délibération 20230901 du 18 décembre 2023, attribuant le marché de l'auberge multi-services à l'entreprise Globalp pour un montant de 2 049 999.97€ HT,

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de subvention au titre du CDAS à l'attention de M. Ratsimba et Mme Petex qui le soumettront à la commission permanente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de présenter une demande de subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **DEMANDE** à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire le : 11/04/2024

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 11/04/2024 Et de son affichage le : 11/04/2024

COMMISSIONS

VOIRIE

L'arrêté pour les travaux réglementant la route du chef-lieu a été signé pour un an. L'entreprise de maçonnerie gère la signalétique. Tout a été mis en place pour que le passage du transport scolaire soit maintenu. Le chemin du Vernay sera fermé depuis la route du chef-lieu mercredi 10 avril en raison du montage de la grue du chantier.

BATIMENT

Les travaux de maçonnerie de l'auberge ont commencé.

Un panneau de chantier sera à installer en mentionnant tous les financeurs.

Monsieur le Maire propose de convier tous les artisans, financeurs et partenaires à une pose de la première pierre. Stéphane Debornes explique que divers travaux ont été réalisés avec l'agent technique : paroi de douche chez une locataire, changement du chauffe-eau chez un autre locataire, entretien de la chaudière.

CIMETIERE

La translation des reliques dans le nouvel ossuaire a été réalisée par l'entreprise Gandy. L'ancien est en bon état, il restera provisoirement en secours.

La CCPC ne ramasse plus les poubelles du cimetière. Un bac pour les déchets de végétaux et un pour les bacs plastiques ont été installés à l'entrée. Les élus réfléchissent à un autre emplacement.

URBANISME

DP Bernard Brand, pose de panneaux photovoltaïques, impasse des Genièvres

DP Benoit L'Huillier, pose de panneaux photovoltaïques, route des Bornes (la Mouille)

- DP Hyvert Bernard, pose de panneaux photovoltaïques, route des Bornes (la Mouille)

- DP M. Uvaldo, porte vitrée à la place de la porte de grange, route des Bornes (la Mouille)

- DP Febvre Damien, Clôture, et DAACT piscine, chemin de Vardon

SOCIAL

Sandra Bouclier explique que la commune a acheté un lot de 100 parures de stylos en bambou avec le nom de la commune à une étudiante pour l'association « for my planet ». Cette association a pour but de proposer des actions menées par des jeunes pour les sensibiliser à l'écologie. Tous les 100 stylos un arbre sera planté. Ces parures seront utilisées en cadeaux pour les aînés et pour les mariages.

PERISCOLAIRE

Sandrine Mendes d'Oliveira explique que la présidente de l'Entente, Pascale Vulin, a démissionné.

Une réunion aura lieu le 24 avril 2024 pour réélire le bureau.

DIVERS

Monsieur le Maire fait part d'une invitation au vernissage de l'exposition Cré'art le 27 avril à 11h30 à l'école de Cuvat.

Odile Montant explique que le 1^{er} juin aura lieu une journée dédiée à la mobilité sur Cruseilles (ateliers vélos ...).

La séance est levée à 21h20.

Procès-Verbal approuvé à la séance du

Remarques :

La secrétaire de séance

Annelise DARD



Le Maire

Xavier BRAND

